RCS : ANTIBES
Code greffe : 0601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01141
Numéro SIREN : 308 056 027
Nom ou dénomination : 5 DOLLARS

Ce dépôt a été enregistré le 08/08/2019 sous le numéro de dépôt 5342

Greffe du tribunal de commerce d'ANTIBES

Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 08/08/2019

Numéro de dépôt : 2019/5342

Déposant :

Nom/dénomination : 5 DOLLARS

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 308 056 027

N° gestion : 2017 B 01141

SAS CINQ DOLLARS
ADMINISTRATION D'ENTREPRISE

6 allée du Bresque
06 270 - VILLENEUVE LOUBET

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2018

Présentés par :

TURREAU & ASSOCIES
GROUPE CIBELLY

Experts-comptables

81 avenue Simone Veil
Immeuble Sky Valley – 06200 NICE
TEL.: 04.93.82.00.05 / FAX : 04.93.87.73.83
turreau@cibelly.fr

Copie certifiée conforme
SS / 13/08/2019 18:35:07
N° de dépôt - 2019/5342 / 308056027

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2019
1

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 5 DOLLARS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 5 allée du Bresque 06270 VILLENEUVE LOUBET — Durée de l'exercice précédent* 21

Numéro SIRET* 3 0 8 0 5 6 0 2 7 0 0 0 5 2 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2018

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU	
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	1 146 643	CV	842 352	304 291
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières*	BH		BI	
	TOTAL (II)	BJ	1 146 643	BK	842 352	304 291
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY	
	Autres créances (3)	BZ	570 326	CA		570 326
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	441 565	CG		441 565
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI	
	TOTAL (III)	CJ	1 011 891	CK		1 011 891
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 158 534	IA	842 352	1 316 182

Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SS / 13/08/2019 18:35:07
N° de dépôt - 2019/5342 / 308056027

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2019
2

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 5 DOLLARS — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 48 234)	DA	48 234
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	4 824
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	(787 409)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	82 317
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	(552 032)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 943 331
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	14 466
	Dettes fiscales et sociales	DY	10 417
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 968 215
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 316 182
RENVOIS (1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Ecart de réévaluation libre	1D	
	Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 968 215
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SS / 13/08/2019 18:35:07
N° de dépôt - 2019/5342 / 308056027

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 5 DOLLARS — Néant ☐ *

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue – biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue – services *	FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL	
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	17 955
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	158
	Salaires et traitements*					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	18 114
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(18 114)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	90 931
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	50
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	90 981
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	170
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	170
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	90 810
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	72 695

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SS / 13/08/2019 18:35:07
N° de dépôt - 2019/5342 / 308056027

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2019
8

Désignation de l'entreprise SAS 5 DOLLARS

Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	18
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	20 629
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	20 647
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	562
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	47
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	609
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	20 038
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	10 417
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	111 628
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	29 311
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	82 317

RENVOIS			
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	
	– Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	AI	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	AJ	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	AK	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	AL	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels joindre en annexe) : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales	562	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	47	
Produits des cessions d'éléments d'actif		20 629
Produits divers gest cour sur ant		18

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(9) **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**

DGFiP **N° 2058-A 2019**
16

Désignation de l'entreprise : SAS 5 DOLLARS

Néant ☐ *

Exercice N. clos le : 31/12/2018

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	82 317
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	562
	Amendes et pénalités	WJ	562	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	10 417
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	100 294
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	193 590

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %						WH	
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 19%						WP	20 582
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				)	XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement*						XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2		XF	
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 *undecies*)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3			
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	1F			
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				
	Jeunes entreprises innovantes (44 *septies* A)	L5		Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA			
	Zone franche d'activité (44 *quaterdecies*)	XC						
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	) XG	90 931
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II	XH	111 513

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	82 077
	déficit (II moins I)		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	40 933

XJ	
XL	41 143
XO	

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SS / 13/08/2019 18:35:07
N° de dépôt - 2019/5342 / 308056027

TRIBUNAL DE COMMERCE NICE ANTIBES

Annexe

Copie certifiée conforme
SS / 13/08/2019 18:35:07
N° de dépôt - 2019/5342 / 308056027

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 5 DOLLARS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 1 316 183 Euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 82 318 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/05/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels. Et notamment les règlements N°2015-06 du 23/11/2015 et N°2016-07 du 04/11/2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Copie certifiée conforme
SS / 13/08/2019 18:35:07
N° de dépôt - 2019/5342 / 308056027

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	435 000		435 000	
Immobilisations financières	1 146 690		47	1 146 643
Total	**1 581 690**		**435 047**	**1 146 643**
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	842 402		50	842 352
Total	**842 402**		**50**	**842 352**
ACTIF NET				**304 291**

Copie certifiée conforme
SS / 13/08/2019 18:35:07
N° de dépôt - 2019/5342 / 308056027

Notes sur le bilan

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	435 000		435 000	
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**435 000**		**435 000**	
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 146 690		47	1 146 643
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	**1 146 690**		**47**	**1 146 643**
ACTIF IMMOBILISE	**1 581 690**		**435 047**	**1 146 643**

Copie certifiée conforme
SS / 13/08/2019 18:35:07
N° de dépôt - 2019/5342 / 308056027

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 570 326 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	570 326	570 326	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	**570 326**	**570 326**	

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 48 234,86 Euro décomposé en 3 164 titres d'une valeur nominale de 15,24 Euro.

Copie certifiée conforme
SS / 13/08/2019 18:35:07
N° de dépôt - 2019/5342 / 308056027

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 968 215 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 466	14 466		
Dettes fiscales et sociales	10 417	10 417		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 943 332	1 943 332		
Produits constatés d'avance				
Total	**1 968 215**	**1 968 215**		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés 13 246

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 13 246 Euro.

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	13 900
FNP TURREAU	360
Total	**14 260**

S.A.S. CINQ DOLLARS

6 Allée du Bresque
06270 VILLENEUVE LOUBET

RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Paul – Gérard ASSAS

Commissaire aux Comptes
(Cour d'Appel d'Aix-en-Provence)

Diplômé d'Expertise Comptable
Licencié en droit
Licencié ès Sciences Economiques
Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques (Sciences-Po – Paris)

52bis Bd Victor-Hugo – 06000 NICE
Téléphone 09 83 25 50 78 - - Fax 09 82 25 60 78 -Mobile 06 62 27 72 02
pgassas@gmail.com

Copie certifiée conforme
SS / 13/08/2019 18:35:07
N° de dépôt - 2019/5342 / 308056027

Paul Gérard ASSAS
Commissaire aux Comptes Inscrit (Cour d'Appel d'Aix-en-Provence)

Licencié en droit
Licencié ès sciences économiques
Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques (Sciences- Po Paris)

52 bis Bd Victor- Hugo – 06000 NICE
Tél 09 83 25 50 78 6 Mobile 06 62 27 72 02
pgassas@gmail .com

S.A.S. CINQ DOLLARS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Présenté à l'Assemblée Générale ordinaire des associés.

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CINQ DOLLARS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice,

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Copie certifiée conforme
SS / 13/08/2019 18:35:07
N° de dépôt - 2019/5342 / 308056027

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie : Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels, du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé la mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, à la date d'émission du présent rapport sur la période analysée, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - Continuité d'exploitation

Le groupe constitué par la société CINQ DOLLARS et ses filiales n'a plus d'activité depuis plus d'un an.

IV - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification des appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Les principes comptables ne donnent pas lieu à des interprétations différentes, notamment pour les éléments significatifs des comptes sociaux,

- les comptes ont été vérifiés par sondages étant entendu qu'en l'absence d'activité du groupe, ls opérations financières ont été limitées

- nous avons constaté la résolution de la vente conditionnelle intervenue en 2017 par la société BEN'GY, au profit de CINQ DOLLARS, et ,et le remboursement de l 'acompte versé.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant.

V - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

VI - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf liquidation amiable prévue ou cessation d'activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Copie certifiée conforme
SS / 13/08/2019 18:35:07
N° de dépôt - 2019/5342 / 308056027

VII - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels, dont l'objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, la mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

A NICE, le 14 juin 2019

Copie certifiée conforme
SS / 13/08/2019 18:35:07
N° de dépôt - 2019/5342 / 308056027

SAS CINQ DOLLARS
ADMINISTRATION D'ENTREPRISE

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2018

Présentés par :

TURREAU & ASSOCIES
GROUPE CIBELLY

Experts-comptables

81 avenue Simone Veil
Immeuble Sky Valley – 06200 NICE
TEL.: 04.93.82.00.05 / FAX : 04.93.87.73.83
turreau@cibelly.fr

Copie certifiée conforme
SS / 13/08/2019 18:35:07
N° de dépôt - 2019/5342 / 308056027

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2019
1

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 5 DOLLARS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 5 allée du Bresque 05270 VILLENEUVE LOUBET — Durée de l'exercice précédent* 21

Numéro SIRET* 3 0 8 0 5 6 0 2 7 0 0 0 5 2 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2018

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	1 146 643	CV	842 352	304 291
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	1 146 643	BK	842 352	304 291
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		
	Autres créances (3)	BZ	570 326	CA		570 326
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	441 565	CG		441 565
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	1 011 891	CK		1 011 891
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 158 534	1A	842 352	1 316 182

Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2019
2

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 5 DOLLARS

Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 48 234)	DA	48 234
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	4 824
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	(787 409)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	82 317
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	(652 032)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 943 331
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	14 466
	Dettes fiscales et sociales	DY	10 417
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 968 215
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 316 182
RENVOIS (1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Ecart de réévaluation libre	1D	
	Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 968 215
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SS / 13/08/2019 18:35:07
N° de dépôt - 2019/5342 / 308056027

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 5 DOLLARS — Néant ☐ *

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue – biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue – services *	FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL	
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	17 955
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	158
	Salaires et traitements*					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	18 114
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(18 114)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	90 931
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	50
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	90 981
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	170
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	170
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	90 810
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	72 695

(RENVOIS : voir tableau n° 2053). * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SS / 13/08/2019 18:35:07
N° de dépôt - 2019/5342 / 308056027

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Désignation de l'entreprise SAS 5 DOLLARS

Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	18
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	20 629
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	20 647
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	562
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	47
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	609
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	20 038
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	10 417
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	111 628
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	29 311
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	82 317

RENVOIS			
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	
	– Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales	562	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	47	
Produits des cessions d'éléments d'actif		20 629
Produits divers gest cour sur ant		18

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Copie certifiée conforme
SS / 13/08/2019 18:35:07
N° de dépôt - 2019/5342 / 308056027

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(9) **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**

DGFiP **N° 2058-A 2019**
16

Désignation de l'entreprise : SAS 5 DOLLARS

Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 31/12/2018

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WA	82 317
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			XW	562
	Amendes et pénalités	WJ	562	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	10 417
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							I8	
	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %							ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus-values nettes à court terme							WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus-values soumises au régime des fusions							WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW			WQ	100 294
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
							TOTAL I	WR	193 590

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV	
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %							WH	
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 19%							WP	20 582
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW	
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les déficits antérieurs							XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A					)	XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							ZY	
	Majoration d'amortissement*							XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 *sexies* A)	L5	XF	
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 *undecies*)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA		
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octiés A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	1F	Zone franche d'activité (44 *quaterdecies*)	XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		)	XG	90 931
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y2	
							TOTAL II	XH	111 513

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	82 077	
	déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL 41 143
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	40 933	XO

Cerfid Group

Copie certifiée conforme
SS / 13/08/2019 18:35:07
N° de dépôt - 2019/5342 / 308056027

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 5 DOLLARS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 1 316 183 Euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 82 318 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/05/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels. Et notamment les règlements N°2015-06 du 23/11/2015 et N°2016-07 du 04/11/2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Copie certifiée conforme
SS / 13/08/2019 18:35:07
N° de dépôt - 2019/5342 / 308056027

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	435 000		435 000	
Immobilisations financières	1 146 690		47	1 146 643
Total	**1 581 690**		**435 047**	**1 146 643**
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	842 402		50	842 352
Total	**842 402**		**50**	**842 352**
ACTIF NET				**304 291**

Copie certifiée conforme
SS / 13/08/2019 18:35:07
N° de dépôt - 2019/5342 / 308056027

Notes sur le bilan

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	435 000		435 000	
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**435 000**		**435 000**	
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 146 690		47	1 146 643
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	**1 146 690**		**47**	**1 146 643**
ACTIF IMMOBILISE	**1 581 690**		**435 047**	**1 146 643**

Copie certifiée conforme
SS / 13/08/2019 18:35:07
N° de dépôt - 2019/5342 / 308056027

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 570 326 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	570 326	570 326	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	**570 326**	**570 326**	

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 48 234,86 Euro décomposé en 3 164 titres d'une valeur nominale de 15,24 Euro.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 968 215 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 466	14 466		
Dettes fiscales et sociales	10 417	10 417		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 943 332	1 943 332		
Produits constatés d'avance				
Total	**1 968 215**	**1 968 215**		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés 13 246

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 13 246 Euro.

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	13 900
FNP TURREAU	360
Total	**14 260**

5 DOLLARS
S.A.S au capital de 48.234 euros
Siège social : Les Hauts de Vaugrenier, 6 Allée du Bresque
06270 VILLENEUVE-LOUBET
R.C.S. ANTIBES B 308 056 027

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

AFFECTATION DU RESULTAT

TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

Sur proposition du président, l'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 82.317 euros comme suit :

Origine :

- Résultat de l'exercice : bénéfice de .... 82.317 €

Affectation :

- au poste Report à Nouveau..... 82.317 €
en apurement partiel des pertes antérieures

(...)

ADOPTION

Cette affectation a été adoptée dans son intégralité par l'assemblée générale des actionnaires du 28 juin 2019.

Copie certifiée conforme
SS / 13/08/2019 18:35:07
N° de dépôt - 2019/5342 / 308056027

5 DOLLARS
S.A.S au capital de 48.234,86 Euros
Siège social : Les Hauts de Vaugrenier, 6 Allée du Bresque
06270 VILLENEUVE-LOUBET

R.C.S. ANTIBES - B 308 056 027

ASSEMBLEE GENERALE DEVANT STATUER

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre société, à l'effet notamment de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

I - MARCHE DE LA SOCIETE

Nous vous remercions de prendre connaissance de nos commentaires relatifs à l'activité et aux résultats de notre société.

Pour situer l'activité de notre société au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport qu'aucun chiffre d'affaires n'a été réalisé au cours de l'exercice clos le le 31 décembre 2018 contre 54.000 euros pour l'exercice précédent.

et le total des charges d'exploitation s'élève à ..... 18.114 euros

* Après un résultat financier de..... 90.810 euros

le résultat courant avant impôt est de..... 72.695 euros

et le résultat exceptionnel de..... 20.038 euros

* après impôt sur les bénéfices de..... 10.417 euros

le compte de résultat se solde par un bénéfice de..... 82.317 euros

Copie certifiée conforme
SS / 13/08/2019 18:35:07
N° de dépôt - 2019/5342 / 308056027

Commentaires sur l'activité au cours de l'exercice écoulé :

Suite aux cessions par nos filiales de leur droit au bail le 15 septembre 2016 nous n'avons plus d'activité

En ce qui concerne les événements survenus depuis le commencement de l'exercice jusqu'au jour d'établissement du présent rapport :

Nous n'avons aucun fait marquant à vous signaler.

II - ACTIONNARIAT SALARIE

En application du dispositif d'épargne salariale visé à l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte annuellement de l'état de la participation collective des salariés (de la société et du groupe) au capital social.

Nous vous informons en conséquence, qu'au dernier jour de l'exercice clos le 31 décembre 2018, nous n'avions plus de salariés.

III - AUTRES INFORMATIONS

- Présentation des comptes annuels et méthodes d'évaluation :

  Nous vous signalons que la société n'a apporté aucune modification à la présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes.

- Activités en matière de recherche et de développement

  Nous vous informons que la société n'a aucune activité en matière recherche et de développement

- Dividendes versés au titre des trois précédents exercices :

  Nous vous rappelons conformément à l'article 243 bis du CGI qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois précédents exercices.

- Activité des filiales et des sociétés contrôlées :

  Les sociétés membres du groupe formé par la société 5 DOLLARS au 31 décembre 2018 sont :
  - SARL ACTUEL
  - SAS KOALA

- Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France ou prise de contrôle de telles sociétés :

  Nous vous informons que notre société n'a, au cours du dernier exercice, pris aucune participation dans des sociétés ayant leur siège social en France et n'a pas pris le contrôle de telles sociétés.

- Réintégrations fiscales

  Nous vous informons qu'aucune charge somptuaire prévue à l'article 39.4 du GGI n'a été constatée et que les dépenses non déductibles ont été les suivantes :

Copie certifiée conforme
SS / 13/08/2019 18:35:07
N° de dépôt - 2019/5342 / 308056027

- amendes et pénalités : 562 euros

- Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

De par la nature de notre activité nous n'avons aucune information à communiquer sur ces éléments.

IV - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes de l'exercice écoulé se traduisent par un bénéfice de 82.317 euros.

Nous vous en proposons l'affectation suivante :

Origine :
- Résultat de l'exercice : bénéfice de .... 82.317 €

Affectation :
- au poste Report à Nouveau..... 82.317 €

en apurement partiel des pertes antérieures

V - CONVENTIONS ENTRE LA SOCIETE ET SES DIRIGEANTS

Vous trouverez, dans le rapport spécial de votre commissaire aux comptes, sur les conventions visées à l'article 227-10 du Code de Commerce, tous les renseignements qui vous sont nécessaires pour apprécier l'intérêt qui s'attachait à la poursuite, au cours de ce même exercice, des effets des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices précédents.

Nous vous demandons pour notre part, d'approuver les conventions qui vous sont analysées éventuellement dans ce rapport.

CONCLUSION

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

Nous allons maintenant vous présenter plus en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation. Ces documents ont été établis selon les formes et les méthodes d'évaluation, conformes aux dispositions en vigueur, que les années précédentes.

Votre commissaire aux comptes relate par ailleurs dans son rapport l'accomplissement de la mission qui lui est dévolue par la loi.

Nous ouvrirons ensuite le débat, puis nous passerons au vote des projets de résolutions qui vous sont présentés.

Le Président

Copie certifiée conforme
SS / 13/08/2019 18:35:07
N° de dépôt - 2019/5342 / 308056027